

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :
Que le Sénat insiste sur son onzième amendement au dit bill pour la raison suivante :—

“ Dans tous les tribunaux il devrait y avoir appel sur les points de droit. Cet appel est également dans l'intérêt des individus et de la compagnie, d'autant qu'il ne pourrait être obtenu qu'avec la permission de la commission ou de deux juges de la cour ayant juridiction en appel.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé :

Que le Sénat insiste sur le trente et unième amendement qu'il a fait au dit bill pour la raison suivante :—

“ L'article, dans sa teneur première, comporte une atteinte aux droits municipaux.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé :

Que le Sénat insiste sur le quarantième amendement qu'il a fait au dit bill pour la raison suivante :—

“ Il peut se présenter des cas où la convention serait juste et équitable pour l'employé ; mais comme alternative des mots que l'amendement propose d'insérer, le Sénat suggère l'insertion de ce qui suit :—

“ A moins que cette convention ne soit conforme à la législation de la province où elle a eu lieu et ne soit autorisée par la commission.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé :

Que le Sénat insiste sur le soixante et dixième amendement qu'il a fait au dit bill pour la raison suivante :—

“ Les articles cinq, six et sept du dit bill constitueraient une atteinte aux droits provinciaux et municipaux que les amendements du Sénat tendent à réduire au minimum, tout en donnant à la commission juridiction sur les choses essentielles à la bonne exécution des objets énoncés dans les articles primitifs cinq, six et sept du dit bill.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur les sixième, trente-troisième, trente-cinquième, quarante-sixième et soixantième amendements faits par le Sénat au dit bill, et que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes à l'amendement No 51 du Sénat au Bill (No 21) intitulé : “ Acte ayant pour objet de modifier et refondre les lois concernant les chemins de fer ” ; et que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements Nos 6, 33, 45, 46 et 60 au dit bill ; mais qu'il insiste sur ses amendements Nos 2, 3 et 4 pour la raison que les articles 5, 6 et 7 du dit bill constitueraient une atteinte aux droits provinciaux et municipaux, que les amendements du Sénat tendent à réduire au minimum, tout en donnant à la commission juridiction sur les choses essentielles à la bonne exécution des objets énoncés dans les articles primitifs 5, 6 et 7 du dit bill.

Le Sénat insiste aussi sur son amendement No 11 pour la raison que dans tous les